

**DIRECTION DE LA SECURITE
ET DE LA PREVENTION**

**SERVICE TRANQUILLITE PUBLIQUE
VIE NOCTURNE**

Tél. : 04 72 07 38 31

E-mail: prevsecu.licence@mairie-lyon.fr

DECLARATION D'OUVERTURE LICENCE VENTE A EMPORTER

**Déclaration à effectuer 15 jours au moins avant le début de l'exploitation du
débit de boissons (art. L.3331-2, L3332-3, L3332-4-1 du CSP)**

LISTE DES PIECES A FOURNIR (ORIGINAUX ET COPIES)

- Carte d'identité ou passeport de l'exploitant*
- Document cerfa11542 (https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_11542.do)
- Permis de vente boissons alcooliques de l'exploitant pour les commerces ouverts de 22h à 8h, les sites internet et les commerces de livraison*
*en cas de cogérance, fournir la carte d'identité et le permis de vente alcoolique de chaque cogérant
- Extrait K-bis définitif du registre du commerce de Lyon mentionnant l'enseigne de l'établissement
- Statuts de la société avec la nomination de l'exploitant du débit de boissons
- Bail commercial mentionnant l'activité autorisée ou ancien bail accompagné de l'agrément du bailleur en cas de reprise du droit au bail
- Acte de cession du fonds de commerce enregistré aux impôts en cas de reprise d'activité
- Contrat de location enregistré aux impôts et extrait K-bis du propriétaire du fonds de commerce en cas de location gérance
- Association ⇒ fiche INSEE et récépissé de déclaration de l'association

**DECLARATION UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS
POUR TOUT CAS PARTICULIER, D'AUTRES DOCUMENTS PEUVENT ETRE DEMANDES**